



COMBATIFS AU QUOTIDIEN

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 13-20 OCTOBRE

COMITES TECHNIQUES DE PROXIMITE



Le choix du Sgen-CFDT

Depuis 2005 le gouvernement ne cesse de s'attaquer au Service Public d'Éducation :

66 000 postes supprimés à ce jour (y compris dans les services des inspections d'académie et du rectorat), une quantité de « réformes » annoncées au pas de charge, souvent imposées sans concertation, à un rythme intenable et surtout sans les moyens indispensables.

Force est de constater que les disparités sociales se creusent. L'école a besoin de réformes, le collège est exsangue et le lycée peine de plus en plus à préparer ses élèves à l'enseignement supérieur.

La prise en charge de la difficulté scolaire, la prise en compte des rythmes d'apprentissage, la relance de l'éducation prioritaire, une autre politique de l'évaluation sont autant de chantiers à mettre en route pour répondre aux besoins de tous les élèves.

De plus, pour améliorer le système éducatif, il faut également améliorer les conditions de travail de ses acteurs, reconnaître tous les personnels (titulaires et non titulaires), prendre en considération toutes les tâches effectuées et reconstruire une véritable politique de formation initiale et continue.

Pour répondre au désarroi des personnels, trop souvent isolés et injustement culpabilisés, il faut des **contre-pouvoirs forts**. Seule l'action collective et organisée permet d'apporter des solutions.

Le Sgen, syndical général regroupant l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, fort de son appartenance à la CFDT, première organisation syndicale en France avec 850000 adhérents, est porteur d'idées fortes. Il assume sa volonté de réformer le système scolaire en renforçant le service public.

L'équipe du Sgen-CFDT Aquitaine

APRÈS LE NON REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX, NOUS AVONS PRÉVU LA SUPPRESSION D'UNE ÉCOLE OU D'UN ÉTABLISSEMENT SUR DEUX.



CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN

www.sgencfdtaquitaine.org
05 57 81 11 40





LES PRIORITES DU SGEN-CFDT



POUR DES PERSONNELS RECONNUS ET RESPECTES...



13-20 OCTOBRE 2011
JE VOTE SGEN-CFDT !

REMUNERATION

Pas d'augmentation du point d'indice en 2011, en 2012...
C'est inacceptable !

Avec le Sgen-CFDT, pour le maintien du pouvoir d'achat, exigeons et obtenons :

- > une amélioration des indices des bas salaires ;
- > une augmentation du point d'indice.

Supplément familial de traitement (SFT)
indexé sur l'indice de rémunération,
C'est injuste !

Avec le Sgen-CFDT pour l'égalité des personnels, exigeons et obtenons :

- > le SFT par enfant identique pour tous sur la base du SFT moyen.

Compléments de salaire en fonction du résultat,
c'est inacceptable !

Avec le Sgen-CFDT pour tous les personnels, exigeons et obtenons :

- > la transparence de la politique indemnitaire ;
- > l'équité des critères de répartition des primes.

Frais de déplacement en retard,
c'est inacceptable !

Avec le Sgen-CFDT pour les personnels ayant des frais dans l'exercice de leurs missions : réseaux d'aides, remplacements, examens... exigeons et obtenons

- > le remboursement dans le délai d'un mois.

Protection sociale pour celui qui peut se la payer,
c'est injuste !

Avec le Sgen-CFDT pour le financement de la protection sociale de tous, exigeons et obtenons :

- > une participation de l'État-employeur à la cotisation aux mutuelles.

LE SGEN-CFDT NEGOCIE ET S'ENGAGE AUX COTES DES NON TITULAIRES

La loi rénovant le dialogue social dans la fonction publique s'est appliquée pour la première fois à l'occasion du protocole sur les contractuels. Pour que cet accord soit valable, il devait être signé par une majorité de syndicats. Seuls la FSU et Solidaires ont refusé le protocole.

Sans l'engagement de la CFDT et des autres syndicats, il n'y aurait pas eu de plan de titularisation et la transformation des CDD en CDI aurait été rendue plus difficile. Le contrat de projet, permettant aux employeurs publics d'embaucher sur des durées de quelques semaines aurait été mis en place.

L'engagement du Sgen-CFDT ne s'arrête pas là : il revendique que les contractuels bénéficient du plan de titularisation par

examen professionnel. En matière de rémunération, le Sgen-CFDT exige que :

- > tout contractuel soit rémunéré au minimum au même indice que le premier échelon du corps de titulaire dont il assume les fonctions ;
- > sa rémunération progresse régulièrement au minimum tous les 3 ans ;
- > une grille indiciaire nationale soit établie et s'applique à tous les contractuels.
- > la portabilité des droits d'une académie à l'autre.

GAGNER DES DROITS COLLECTIFS

> **Formation professionnelle** : plan de formation ambitieux pour les personnels en poste et une formation initiale digne de ce nom pour tous les stagiaires.

> **Sécurisation du parcours professionnel** : Pour les titulaires, nous exigeons de réelles possibilités de seconde carrière, ou encore une reconversion dans des conditions décentes, mais aussi le nombre suffisant de postes adaptés. Pour les non-titulaires qui le désirent, accès à la titularisation par examen professionnel, dès 4 ans de pratique.

> **Une organisation des services respectueuse des personnels** et permettant un travail en équipe.

> **Les comités d'hygiène-sécurité et conditions de travail (CHSCT)**. Les CHS (comités d'hygiène-sécurité) deviennent des CHSCT. Les conditions de travail sont enfin en discussion. Le Sgen-CFDT utilisera pleinement cet outil.

... UN SYNDICALISME DIFFÉRENT



SOUTENIR UN PROJET AMBITIEUX POUR L'ÉCOLE

Parce qu'il a fait le choix d'un syndicalisme de transformation sociale, général et confédéré, capable de porter un regard critique et constructif sur l'évolution de notre société, le Sgen-CFDT développe un projet pour l'École ambitieux qui allie la volonté de faire réussir tous les élèves et la nécessité d'améliorer les conditions de travail des personnels.

> **Ce projet qui replace l'École dans un système éducatif global qui est l'affaire de tous** (voir l'appel de Bobigny: <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2010/10/201010AppeldeBobigny.aspx>), lui demande de mettre enfin l'élève et ses apprentissages au cœur de ses missions et de son organisation.

13-20 OCTOBRE 2011
JE VOTE SGEN-CFDT !

REJOIGNEZ LE SGEN-CFDT

NE RESTEZ PAS ISOLE

www.sgencfdtaquitaine.org
05 57 81 11 40

LES CT, C'EST QUOI ?

Les comités techniques se prononceront sur toutes les questions collectives liées aux conditions de travail des personnels :

- > l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- > la gestion prévisionnelle des effectifs ;
- > les règles statutaires ;
- > la politique indemnitaire ;
- > les évolutions des méthodes de travail et leurs conséquences sur les personnels ;
- > l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations.



Sgen
Cfdt
des choix, des actes



LE VOTE PAR INTERNET



www.sgencfdtaquitaine.org
05 57 81 11 40

COMMENT VOTER ?

Une nouvelle modalité, le vote électronique

Le vote électronique a le mérite de simplifier les opérations de vote et réduire la consommation de papier.

Où et quand voter ?

- depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet entre le 13 et le 20 octobre.
- depuis les kiosques de vote, ordinateurs mis à disposition les 14, 18 et 20 octobre dans les établissements, services académiques et écoles de plus de huit classes.

Comment voter ?

- 1° Pour voter, il faudra l'identifiant et le mot de passe.
- 2° L'identifiant sera envoyé à chaque électeur par un courrier adressé dans l'établissement, remis contre émargement.
- 3° Avec l'identifiant et le NUMEN, l'électeur se connecte (www.education.gouv.fr/elections2011) pour obtenir son mot de passe qui lui sera envoyé par mail à l'adresse de son choix.
- 4° L'électeur se connectera sur le site de vote avec son identifiant et son mot de passe.

Combien de votes ?

- jusqu'à quatre votes si on est titulaire (CAP locale et nationale, CT académique et ministériel)
- jusqu'à trois votes si on est contractuel (CCP, CT académique et ministériel)

Reconnus ?

SI VOUS N'AVEZ
BESOIN DE RIEN,
VOUS POUVEZ
COMPTER SUR
NOUS !



HIÉRARCHIE



Pilotage, gestion des personnels
changeons de siècle



POUR QUI VOTER AU COMITE TECHNIQUE ?

M. Rochard Pierre Marie	Certifié	Lycée Montaigne Bordeaux (33)
M. Loos Jean Paul	Agrégé	Lycée Reclus Ste Foy la Grande (33)
Mme Dubearnes Claude	Professeur des écoles	Ecole Des Arènes St Vincent de Tyrosse (40)
Mme Chelle Martine	Professeur LP	LP Francis Jammes Orthez (64)
M. Castets Pierre	ADAENES	Collège P. Fanlac Belvès (24)
Mme Michel Caroline	Agrégée	Lycée Val de Garonne Marmande (47)
M. Langlais Yannick	CPE	Collège Marracq Bayonne (64)
Mme Queille Françoise	Professeur des écoles	Ecole Carle Vernet Bordeaux (33)
M. Marcadiou Cyril	Certifié	Collège St Vincent de Tyrosse (40)
Mme Larçabal Marie Paule	Contractuel GRETA	Greta Bayonne (64)
M. Huteau Stéphane	Professeur des écoles	Ecole Casseneuil (47)
Mlle Desjardins Caroline	Assistante de service social	Inspection Académique Bordeaux (33)
M. Barbezat Jérôme	Professeur EPS	LP de l'Alba Bergerac (24)
Mme Falissard Sylvie	Contractuel MGI	LP Sud Gironde Langon (33)
M. Roger Louis	Professeur des écoles	Ecole de Ger (64)
Mme Martin Catherine	Personnel de direction	Collège M. Linder Saint Loubes (33)
Mme Tessier Lucie	Certifiée	Collège Jasmin les Iles Agen (47)
Mme Geneze Virginie	AVS	Collège Montfort en Chalosse (40)
M. Candau Alain	Professeur LP	LP Henri Brulle Libourne (33)
Mme Vincent Bérénice	Professeur des écoles	Ecole Bout des Vergnes Bergerac (24)

13-20 OCTOBRE 2011

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

WWWOTEZ SGEN-CFDT !

